

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 17 janvier 2022, à 19 h 00.

Le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance à huis clos, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence,

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6 en vidéoconférence

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean-François Germain.

1.1

RÉSOLUTION 2022-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.3. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 13 décembre 2021
- 1.4. Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôts des rapports des dépenses du mois de décembre 2021 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.5. Avis de motion - règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux
- 1.6. Présentation et dépôt du règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 1.7. Procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
- 1.8. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides
- 1.9. Embauche de madame Sophie Brien, à titre de technicienne comptable
- 1.10. Entériner l'embauche de madame Carole-Anne Jacques, à titre de technicienne comptable temporaire
- 1.11. Entériner le mandat à la firme Jean Lapointe CPA Inc. pour assistance professionnelle en comptabilité
- 1.12. Service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle – programmation 2022 et nombre d'heures réservé

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Interventions du service sécurité incendie pour le mois de décembre 2021 et janvier à ce jour

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Autoriser le paiement à la compagnie Excapro Excavation Inc. - Appel d'offres pour les travaux de réfection des rues Jérôme et Paule
- 3.2. Confirmer l'embauche de monsieur Daniel Parisien à titre de journalier-chauffeur 2
- 3.3. Permis de voirie – entretien et raccordement
- 3.4. Achat d'abat-poussière pour l'année 2022

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Projet - achat de l'église

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Entériner le contrat d'entretien et déneigement de la patinoire

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.2

RÉSOLUTION 2022-01-002

ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**1.3 RÉSOLUTION 2022-01-003
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 DÉCEMBRE 2021**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**1.4 RÉSOLUTION 2022-01-004
APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES
ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2021 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE
PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver les paiements du mois de décembre 2021 au montant de deux cent vingt-six mille quatre-vingt-onze dollars et dix-huit cents (226 091,18 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**1.5 AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-536 ÉDICTANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ES
MUNICIPAUX**

Monsieur Yves Leduc donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux.

**1.6 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-536
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS ES MUNICIPAUX**

Monsieur Yves Leduc dépose le projet de règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

**1.7 RÉSOLUTION 2022-01-005
PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DE
PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION
OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.8

**RÉSOLUTION 2022-01-006
ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'Habitation des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.9

**RÉSOLUTION 2022-01-007
ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE BRIEN, À
TITRE DE TECHNICIENNE COMPTABLE**

CONSIDÉRANT que la vacance au poste de technicienne comptable;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'entériner l'embauche de madame Sophie Brien, à titre de technicienne comptable, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 10 janvier 2022.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.10

**RÉSOLUTION 2022-01-008
ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME CAROLE-ANNE
JACQUES, À TITRE DE TECHNICIENNE COMPTABLE
TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre au département de la comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'entériner l'embauche de madame Carole-Anne Jacques, à titre de technicienne comptable, ayant un statut de personne salariée temporaire, le tout selon l'article 4.08 de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 5 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.11

**RÉSOLUTION 2022-01-009
ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME JEAN LAPOINTE CPA
INC. POUR ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN
COMPTABILITÉ**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'entériner le mandat octroyé à la firme Jean Lapointe CPA Inc. pour une assistance professionnelle en comptabilité, soit la préparation et la rédaction du budget pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.12

**RÉSOLUTION 2022-01-010
SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - PROGRAMMATION 2022 ET NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

CONSIDÉRANT que le guide de gestion des priorités du service d'ingénierie prévoit la transmission des demandes de services par la Municipalité au plus tard le 31 août pour planification de l'année à venir;

CONSIDÉRANT la transmission par la Municipalité de L'Ascension de sa demande de service d'ingénierie pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la programmation préliminaire préparée par le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur les demandes de service complétées par les municipalités et Ville signataires de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que ladite programmation préliminaire prévoit quinze (15) heures pour la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale au conseil de la MRC de novembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc, et résolu que la Municipalité de L'Ascension réserve quinze (15) heures au service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2.1

**POINT D'INFORMATION
INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE
MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER À CE JOUR**

Il y a eu 4 interventions du service sécurité incendie pour le mois de décembre 2021 et aucune intervention à ce jour en janvier.

3.1

**RÉSOLUTION 2022-01-011
AUTORISER LE PAIEMENT À LA COMPAGNIE EXCAPRO
EXCAVATION - APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES RUES JÉRÔME ET PAULE**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-251, octroyant un contrat à la compagnie Excapro Excavation Inc., pour les travaux de réfection des rues Jérôme et Paule;

CONSIDÉRANT la demande de réception provisoire des travaux en date du 4 novembre 2021, et de paiement, présentée par Excapro Excavation Inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'Équipe Laurence Inc., en date du 29 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter la réception provisoire des travaux en date du 4 novembre 2021 et d'autoriser le paiement à Excapro Excavation Inc. au montant de deux cent soixante-cinq mille quatre cent onze dollars et cinquante-trois cents (265 411,53 \$), taxes incluses, pour les travaux de réfection des chemins Jérôme et Paule, tel que recommandé par la firme Équipe Laurence Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3.2

**RÉSOLUTION 2022-01-012
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL PARIISIEN À
TITRE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR 2**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de monsieur Daniel Parisien, une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2021-07-195);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que monsieur Parisien satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de confirmer monsieur Daniel Parisien au poste de journalier-chauffeur 2, ayant le statut de personne salariée régulière, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3.3

**RÉSOLUTION 2022-01-013
PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que la Municipalité de L'Ascension demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments n'excèdent pas 10 000,00\$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3.4

**RÉSOLUTION 2022-01-014
ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de procéder à l'achat de 30 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% à la compagnie Multi Routes Inc., et ce pour un montant de neuf mille huit cent soixante-dix dollars (9 870 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.1

**RÉSOLUTION 2022-01-015
PROJET - ACHAT DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT le rapport sur l'étude des coûts de réparation de l'église préparé par PLA Architectes Inc. et LH2 Inc., pour modifier l'usage actuel pour un usage communautaire;

CONSIDÉRANT que selon ledit rapport, d'importantes sommes d'argent devront être investies pour rendre le bâtiment conforme aux normes actuelles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas les ressources financières pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'informer l'Évêché que la municipalité de L'Ascension ne se portera pas acquéreur de l'église de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.1

**RÉSOLUTION 2022-01-016
ENTÉRINER LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DE
LA PATINOIRE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'entériner le contrat d'entretien et de déneigement de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022 avec monsieur Marc-André Filion au montant forfaitaire de sept cent soixante dollars (760 \$) par semaine, et selon les modalités et conditions décrites au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)

**RÉSOLUTION 2022-01-017
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Jean-François Germain, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-François Germain
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Jacques Allard, maire

Jean-François Germain
Directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard
Maire